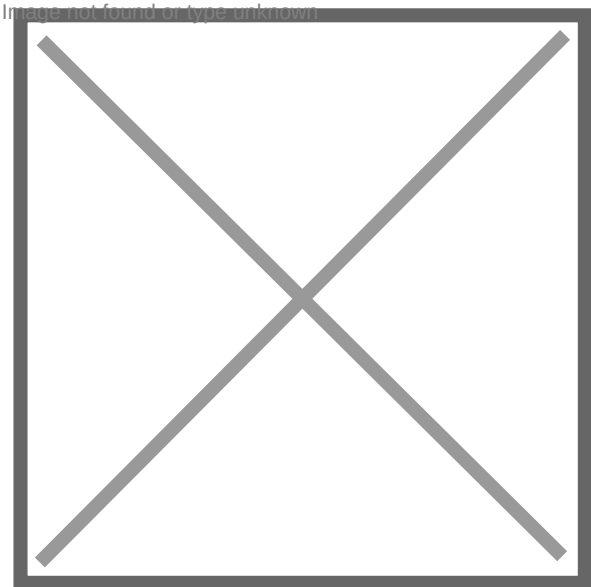




Façade de cuisine dégradée après 2ans

Par **Patricia58**, le **11/10/2012** à **12:01**

Bonjour, Nous avons fait monter en 2009 une cuisine équipée pour 20000€. Depuis 18 mois nous avons constaté une dégradation des champs de 4 façades. Le cuisiniste a convenu que cela n'était pas de notre fait. Il nous propose un remplacement des façades défectueuse mais dans un autre modèle car notre modèle n'existe plus. Le changement de seulement ces 4 façades nuirait à l'intégrité de la cuisine. Je demande le changement de l'intégralité des façades. Le cuisiniste me demande 1500€ car il estime que la garantie des vices ne s'étend pas à la cuisine entière. Que dois je faire? Merci de bien vouloir me renseigner.

Par **pat76**, le **11/10/2012** à **17:40**

BonjourrrrrLe cuisiniste se moque de vous.rnrnrRelisez les conditions générales concernant la garantie.

Par **Patricia58**, le **11/10/2012** à **19:09**

le cuisiniste ne m'a pas remis les conditions générales de garantie, je n'ai eu qu'un devis puis un bon de commande. Par contre il s'agit d'une cuisine de marque ALNO. Peut-être est ce que c'est de ce côté là qu'il faut que je me renseigne? Mais de toute façon c'est à mon vendeur qu'il faut que je m'adresse me semble t il?

Par **pat76**, le **12/10/2012** à **13:52**

BonjourrrrrnLe cuisiniste devait obligatoirement vous remettre les conditions générales de la garantie afin que vous puissiez savoir à quoi vous en tenir en cas de litige.rnrnVous pouvez prendre contact avec les services de la répression des fraudes pour expliquer votre situation. Je pense que vous obtiendrez des conseils sur les démarches à suivre.

Par **Patricia58**, le **13/10/2012** à **09:47**

je vous remercie pour votre réponse.rnj'ai un contact avec ALNO à Nice. je vais voir!